

TU TAFES, ON T'ARNAQUE ... SOURIS ET DIS MERCI

	CDD	CDI	CNE	CPE	???
Création			Été 2005	Hiver 2006	Été 2006 ?
Période d'essai	Pas obligatoire. . D'usage : un mois pour les employés, deux pour les agents de maîtrise, trois pour les cadres	Pas obligatoire. D'usage : un mois pour les employés, deux pour les agents de maîtrise, trois pour les cadres	2 ans	2 ans	IDEM
Age/catégorie	Plus de 18 ans	Plus de 18 ans	Plus de 18 ans	18 à 26 ans	A qui le tour ?
Taille de l'entreprise	Toutes	Toutes	Moins de 20 salariés	Toutes	Toutes
Motif de licenciement	Après la période d'essai : licenciement impossible, sauf pour faute grave	Obligatoire Il doit être réel et sérieux	Aucun pendant la période d'essai de 2 ans	IDEM	Refus du droit de cuissage, références orales au droit du travail et/ou aux droits de l'Homme etc.
Indemnités chômage	Avoir travaillé 6 mois au cours des 22 derniers mois	Avoir travaillé 6 mois au cours des 22 derniers mois	Indemnisation de chômage de 460€ (RMI+27€) pendant 2 mois à partir de 4 mois de travail Après 6 mois, comme en CDI	IDEM	Y en aura-t-il encore ?
Indemnités de licenciement	Si le licenciement n'est pas justifié, la totalité du salaire jusqu'à la fin prévue du contrat doit être versée	La rupture du contrat ouvre droit entre autres à une indemnité de licenciement Art. L122-9 du code du travail	Forfaitaire : 8% du total des salaires bruts versés	IDEM	Y en aura-t-il encore ?
Stage	Stage et CDD incompatible	Comptabilisés dans la période d'essai	Comptabilisés dans la période d'essai	IDEM + 360 €	A répétition
Exonération de cotisations sociales pour les patrons	Aucune	Aucune	Exonération à 100% pendant 3 ans pour toute « embauche »	IDEM en cas « d'embauche » d'un salarié au chômage depuis 6 mois ou plus	Sociales ????

Très rapidement sont attaquées diverses couches de la population. Qui seront les prochain(e)s sacrifié(e)s ?
Les femmes et/ou les gens de couleur déjà victimes de discriminations sexistes et/ou racistes à l'embauche ?

Les plus de 50 ans frappés par le chômage de longue durée et usés par 30 ans de travail ?

Pour « lutter contre la précarité », le Gouvernement crée **LOGIQUEMENT** de nouveaux contrats précaires.

Nous sommes tous sur la liste d'attente.

**LYCEENS, ETUDIANTS, PRECAIRES, CHOMEURS, SALARIES ...
UNISSONS-NOUS ET LUTTONS DES MAINTENANT!
Comité de mobilisation : Tous les soirs 17h30 sous-sol bât. lettres**